

361

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 361 13 mai 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifuss
Pierre Moor

Vers l'asphyxie

Il faut revenir sur la décision du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, estimant qu'il y a eu violation de la concession par la SSR à l'occasion de l'émission de la télévision alémanique « Bericht vor 8 » sur les comités de soldats (DP 359).

A suivre dans tous ses détours le raisonnement du département on comprend mieux que ne sont en question ni la télévision d'outre-Sarine ni les comités de soldats seulement. Des extraits de ce rapport en pages suivantes...

Le département démarre avec les grands principes : Etat de droit, démocratie, liberté, pluralisme confèrent à la radio et à la TV un droit et un devoir de critique.

Rien à redire en ce qui concerne le sujet; une émission de quinze minutes ne constitue pas une publicité démesurée en faveur d'une organisation dont les activités ont trouvé un large écho dans la presse de toutes les tendances.

Pas de reproche non plus à l'égard de la forme fréquemment utilisée par les réalisateurs de « Bericht vor 8 », à savoir l'« auto-présentation » : intervention réduite du journaliste et présentation confiée largement aux intéressés. A signaler que l'« auto-présentation » a donné toute satisfaction lors d'émissions précédentes au cours desquelles des opinions favorables à l'institution militaire ont pu s'exprimer.

On en arrive alors à la faute puisque violation de la concession il y a eu, et en particulier au non-respect du principe de l'objectivité. La forme de l'« auto-présentation » si elle est acceptable en général, ne l'est pas dans le cas particulier. En effet lorsqu'il s'agit de mouvements qui présentent clairement des caractères illégaux, le réalisateur a l'obligation d'apporter les correctifs nécessaires, sans quoi l'auto-présentation devient propagande. Or en suivant cette émission il est clair pour le DFTCE que le public n'a pas pu former son propre jugement sur les comités de soldats.

Deux choses. Le DFTCE crée une nouvelle catégorie, celle des organisations qui se meuvent à la frontière de la légalité et qui parfois la franchissent; pour cette catégorie le principe de l'objectivité est à respecter de manière particulièrement rigoureuse. Deux types d'objectivité donc selon les sujets traités. Le téléspectateur, dans le cas des comités de soldats, devient un imbécile moyen incapable de discernement alors que, quand par exemple Chevallaz vante sa camelote fiscale, ce même téléspectateur retrouve toutes ses facultés mentales.

Les juristes feront des gorges chaudes à la lecture de ce rapport; il contient tant d'inepties juridiques qu'on pourrait croire qu'il est l'œuvre du Département militaire. Mais il faut voir au-delà de l'éclat de rire. Ce qui est en jeu, si l'on suit un tel raisonnement, c'est la possibilité pour la radio et la TV d'être le reflet de toutes les diversités qui existent dans ce pays. Le jugement du DFTCE conduit tout droit à l'asphyxie des moyens de communication et finalement à la normalisation d'une société.

Dans cette perspective la SSR se doit de recourir auprès du Tribunal fédéral; elle n'a rien à perdre.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3: Annexe de la première page : De dangereux marxistes - Genève : vandalisme aux Grottes; pp. 4/5 : Votation sur le crédit à l'IDA : Politique du développement et stratégie du développement - Une institution perfectible - Mariages contre nature; p. 6 : Le carnet de Jean-Louis Cornuz : Cinquante ans avant; p. 7 : La semaine dans les kiosques alémaniques : Le « bour » romand; p. 8 : Jusqu'où aller trop loin - Deux poids, deux matraques.

De dangereux marxistes

Affaire : émission « Bericht vor 8 » du 16 octobre 1975 sur les « Comités de soldats ». Du 20 octobre au 2 décembre, septante-six protestations aboutissent sur le bureau du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie (autorité de surveillance). Plaintes transmises à la SSR, pour traitement « en première instance ». Décembre 1975, après communication des résultats de l'enquête de la SSR, dix plaignants maintiennent leur plainte devant l'autorité de surveillance (devant qui est responsable, selon la concession, non pas le producteur individuel du programme, mais le directeur général de la SSR). 20 avril 1976 : le département en cause fait connaître sa décision comme instance de recours contre la décision du directeur général de la SSR. Les journaux ont rapporté (voir aussi DP 359) de quelle manière dans cette affaire Willi Ritschard avait été amené à désavouer M. Molo. Aujourd'hui, il est possible d'aller plus loin et de suivre le raisonnement développé par le Département des transports et communications (voir en première page).

On croit rêver.

Les spécialistes (selon une traduction de l'allemand du « résumé d'enquête numéro 5 bis ») prennent leur élan dans des « considérations de principe » et des « critères de jugement » où l'on peut lire notamment :

De la déclaration de principe...

« La Radio et la Télévision accomplissent une tâche d'intérêt public dans une communauté basée sur l'Etat de droit libre et démocratique.

» Pour la Radio et la Télévision, les principes de non-identification et d'équilibre ont force obligatoire. Le principe de l'équilibre s'applique dans la règle non à une seule émission mais à l'ensemble du programme.

» La Radio et la Télévision ont, comme institutions socialement actives, un droit et un devoir de critique ».

Ces principes sont complétés par un petit « credo » du « créateur de programme » qui vaut lui aussi la citation :

« Le principe de l'objectivité doit se comprendre comme l'effort honnête du créateur de programme compris dans sa situation personnelle et professionnelle.

» L'objectivité comporte deux moments décisifs qui se complètent et se conditionnent : a) les émissions doivent être conçues de telle sorte que le public ait la possibilité de former son propre jugement sur le sujet traité; b) la véracité et sa recherche formelle: le devoir du travail soigné (...)

» Le devoir du travail soigné comporte les éléments suivants : a) recherche soigneuse; b) connaissance du sujet; c) vérification des faits dans la mesure du possible; d) adaptation des moyens mis en œuvre; e) écouter et présenter équitablement les avis divergents; f) approche sans préjugé du résultat du travail d'information. »

... à sa négociation dans les faits

Voilà pour la théorie ! Si les termes vagues de cette déclaration, à l'allure un tantinet militaire pouvaient emporter l'adhésion à force de vacuité, que penser de la négociation de ces principes dans les faits, et en particulier dans le cas de cette émission sur les « comités de soldats » ? Au chapitre de l'« objectivité », le jugement porté par le département s'appuie sur de tout autres critères et semble faire table rase des « bonnes intentions » affirmées au départ :

« Etat de fait. Le réalisateur s'est limité, sauf quelques exceptions, à des remarques complémentaires de caractère factuel, et à des questions.

» Protestation. Le reproche principal concerne une description erronée, ne correspondaient pas à la réalité des « comités de soldats et de caserne » : ils se sont fait passer pour un large mouvement de soldats, préoccupés en majorité de la

défense syndicale du sort des soldats dans l'armée. On a à peine parlé des activités à la limite de la légalité, voire illégales. Le public pouvait avoir la fausse impression que l'injustice règne largement dans l'armée. Des déclarations unilatérales ont été accueillies sans contradiction ni sens critique ».

De là on conclut sans coup férir à la condamnation de la forme de l'émission : « Propagande » !

Pas d'information sans filtre

Reste à apprécier la capacité de jugement du public dans cette affaire :

« En ce qui concerne les affirmations unilatérales des membres des « comités de soldats » au sujet de notre armée, on peut être d'accord avec la SSR dans la mesure où l'écrasante majorité du public était en mesure — même sans présentation contradictoire — de se faire son propre jugement sur les déclarations concernant la situation générale du soldat en service. Une grande partie du public tient son information non seulement à travers le filtre des mass media, mais par une expérience personnelle immédiate, qui est notoirement communiquée à ceux qui ne font pas de service militaire. Fondamentalement l'attitude des Suisses est positive à l'égard de l'armée et ce fait doit être considéré comme un puissant filtre sélectif.

» En revanche on ne peut tenir pour acquise la connaissance préalable de problèmes particuliers, qui ne sont pas entièrement connus de la plupart des gens, comme par exemple la justice civile et militaire ».

C'est accrédi ter sans autre le principe : « pas d'information sans filtre préalable » !

Le Conseil fédéral, instance judiciaire

Mais les auteurs du texte en question vont encore plus loin lorsqu'ils s'autorisent du Conseil fédéral comme d'une instance judiciaire :

« Objectifs et coordonnées politiques. Dans sa réponse aux petites questions Ziegler, Genève, du

30 septembre et Villard du 4 octobre 1974, le Conseil fédéral a établi sans malentendu possible qu'il s'agissait de « groupements à objectifs révolutionnaires ».

» D'un côté on présente de « banales revendications au sujet du service », de l'autre on cherche à « briser de l'intérieur la cohésion » de l'armée de milice. Un coup d'œil aux documents disponibles confirme ce jugement et fait apparaître clairement l'orientation marxiste du mouvement. Le prétendu combat démocratique est clairement subordonné à cet objectif. Donc, quant à l'objectif et aux coordonnées politiques nous devons tenir pour acquis que le mouvement a sans équivoque des objectifs révolutionnaires et qu'il est d'obédience marxiste ».

Déconsidérer l'ennemi

Restait à déconsidérer l'« ennemi » :

« Selon la réponse du Conseil fédéral citée plus haut, la composition du mouvement est à « cou-

ches multiples ». « On trouve des gens non astreints au service militaire, des gens condamnés par les tribunaux, et des éléments exclus de l'armée ». Le mouvement est organisé en soi-disant comités, qui travaillent de manière relativement autonome. Une assemblée nationale des délégués coordonne leur activité.

» Les « comités de soldats et de casernes » travaillent aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'armée. Leur manière de faire se meut souvent à la frontière de la légalité et la franchit parfois. Au cours des dernières années le comportement illégal a été établi judiciairement.

» Quant à la composition et à la méthode de travail nous devons donc tenir pour acquis que la composition est à plusieurs couches, que le comportement révèle partiellement des caractères illégaux ».

En foi de quoi ces « marxistes »-là (sic, donc la pire engeance révolutionnaire !) méritent sur le plan de l'« information » un traitement particulier :

« (...) Avec des mouvements comme les « comités de soldats », le principe de l'objectivité est à respecter dans la réalisation avec spécialement de rigueur. (...) Que les objectifs aient reçu dans l'émission une appréciation positive de la part de ceux qui se présentaient eux-mêmes, cela était dans la nature de l'auto-présentation. Le réalisateur aurait dû d'autant plus intervenir pour compléter et corriger cette image ».

Les détectives du département en question vont même plus loin dans leur « enquête ». S'ils admettent que la position « marxiste » des comités était clairement manifestée (on parle dans l'émission d'introduire « la conscience de classe dans la vie militaire »), ils protestent contre un prétendu camouflage des buts réels des comités : « L'objectif n'est pas le combat pour les droits démocratiques, comme nous pouvons les comprendre, mais la destruction ou la transformation de notre armée en « armée populaire ». Voilà enfin la base du raisonnement : passer à une « armée populaire », c'est détruire l'armée ! Cqfd.

GENÈVE

Vandalisme aux Grottes

« Nous occupons — un centre-femmes — 7, rue des Grottes — nous occupons... » L'appel scandé par le MLF sur un rythme de comptine au long du parcours du cortège du 1^{er} Mai avait de quoi intriguer. Le soir venu, nous nous étions retrouvés dans le dernier quartier vraiment populaire de Genève.

En fait, l'invitation ne s'adressait pas à tous : la porte de l'ancien café abandonné que le MLF occupait ne s'ouvrait pas devant les représentants du sexe dit oppresseur. Il ne nous restait plus qu'à nous promener dans le quartier. Au premier abord, ces petits immeubles de deux ou trois étages dans un enchevêtrement de rues, ces petites places, ces fontaines, la nuit de mai aidant, déga-

geaient une impression de plénitude et de légèreté. Pourtant, il n'avait pas fallu cent pas pour déchanter : en fait l'obscurité seule avait pu cacher les arcades abandonnées, les stores tirés et tordus des appartements vidés de leurs locataires, les immeubles laissés à l'abandon jusqu'à ce que démolition et parkings souterrains s'ensuivent.

Cette petite promenade allait encore le confirmer : alors que tout était encore possible entre rénovation et reconstruction, le choix avait été fait, insidieusement, par abandon des lieux. Bientôt il ne resterait plus rien à rénover, et les bétonneurs n'auraient plus qu'à monter leurs cages pour locataires en batterie.

A Genève, une course effrénée à la démolition semble saisir chacun. Les banques s'affirment bien sûr en première ligne, et sur les quartiers entiers qu'elles contribuent à détruire s'élèvent les façades dont la prétention et le manque d'humani-

té sont le digne reflet des activités qu'elles abritent.

Et les autorités communales ne sont pas les dernières sur les rangs. Alors qu'elles pourraient échapper à cette frénésie — elles n'ont pas les mêmes objectifs que les spéculateurs — elles projettent de détruire les halles de l'Île, l'hôtel Métropole, une vieille menuiserie au bord du Rhône, dernier vestige de ce qui fut longtemps un visage caractéristique de la cité. Et la ville est en passe de perdre ainsi tout le bénéfice d'une politique remarquable par ailleurs (et souvent relevée dans ces colonnes), qu'il s'agisse d'achats de terrains et de création d'espaces verts.

L'opposition s'organise lentement : les halles de l'Île sont sauvées; mais le reste? mais les Grottes? Les démolitions sont irréversibles. La révolte ne prendra-t-elle corps que sur des décombres ?

VOTATION SUR LE CRÉDIT SUISSE A L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT (IDA)

Politique du développement et stratégie du développement

La votation du 13 juin pose le problème de la politique suisse de développement. Parmi les tâches de la Confédération, dans son catalogue de priorités, quelle importance accorder à la participation aux efforts internationaux de développement du tiers monde? Combien de moyens voulons-nous y consacrer? A cet aspect purement quantitatif, il convient d'ajouter l'interrogation suivante: par quels canaux, dans quels secteurs, pour quels objectifs engager ces ressources?

La décision d'accorder ou non un crédit de 200 millions de francs à l'IDA se situe à ce

niveau. La réponse sera analysée en ces termes seulement. Il ne faut pas s'y tromper; dans le rapport des forces actuel, l'interprétation d'un vote négatif ne pourra être que restrictive sur le plan quantitatif et confuse sur le plan qualitatif.

Il est certain qu'on ne peut réfléchir à la politique suisse au développement sans tenter d'analyser les besoins du tiers monde, les obstacles intérieurs ou extérieurs sur lesquels se brisent ses efforts de développement, les tendances actuelles de la coopération au développement. Il serait ridicule de vouloir apprécier l'importance d'une participation suisse sans réfléchir à l'adéquation entre les actions entreprises et les problèmes à résoudre. Mais le vote du 13 juin restera sans effet à ce niveau: l'ambiguïté du résultat et la tradition de faible participation de la Suisse à l'effort international feront qu'un tel vote n'aura valeur ni d'exemple ni de leçon.

Une institution perfectible

Face à l'organisme humain, la médecine a appris à raisonner en termes de bilans, appris qu'un médicament sans effet secondaire est généralement sans effet du tout, qu'un médicament efficace entraîne des perturbations qu'il faut tenter de corriger à leur tour, ou en vertu desquelles il vaut mieux renoncer à intervenir.

Cela se laisse généraliser à toute intervention visant à modifier un système complexe. En est-il de plus complexes que l'équilibre du monde?

Les stratégies de développement s'apprécient à trois niveaux, interdépendants:

- les relations nord-sud, dont les principaux acteurs sont les Etats, les groupes régionaux, les organisations internationales;
- la réalité nationale;
- la vie des masses populaires, leur réalité quotidienne de la misère et du mépris.

Le bilan des activités de l'Association internationale du développement (IDA) peut se solder différemment selon le niveau où on l'établit.

De la suprématie américaine à l'unité du tiers monde

L'équilibre mondial, tel qu'il est né des ruines de la guerre, a été marqué d'abord par la suprématie américaine, partagée par la suite avec d'autres pays industrialisés. L'affirmation croissante du tiers monde, à travers les majorités onusiennes et les négociations sur le prix du pétrole, est fonction de l'unité du front constitué par les pays en développement dans les forums internationaux. C'est cette unité qui a permis d'imposer aux pays riches la négociation de certaines revendications des pays pauvres: impôt sur le développement (le fameux 0,7 % du produit national brut qui devrait être consacré à l'aide publique au développe-

ment), partage de la science et de la technologie, renégociation des « traités inégaux » (droit de la mer, droit sur les ressources naturelles, etc.), recherche de nouvelles règles pour le jeu économique et financier.

L'IDA joue un rôle incontestable dans le transfert de capitaux et de connaissances, revendiqué par le tiers monde. Plus de 25 milliards de francs suisses ont été mis à la disposition des pays les plus pauvres. Contrairement à la Banque mondiale, qui mobilise des capitaux sur les marchés financiers et les reprête aux mêmes conditions (qui impose de ce fait aux pays débiteurs le lourd service d'une dette qui vient s'ajouter à toutes celles qui grèvent déjà leur capacité d'importation) l'IDA est alimentée par des dons ou des prêts publics sans intérêt; elle ne travaille qu'avec les pays les plus pauvres, et répond à des besoins financiers évidents.

Accumulations

La couverture des besoins fondamentaux, la sécurité à plus long terme, le développement en un mot, ne peuvent être réalisés que si des surplus sont dégagés et transformés en possibilités accrues de production. L'accumulation, ce sont des stocks contre la famine, de l'épargne à investir, des machines ou des animaux libérant des hommes de leur dur labeur, des digues et des canaux, des terrasses et des routes. Sans une utilisation massive de ressources accumulées, sans techniques nouvelles, sans mobilisation du travail et de l'imagination de hommes, il est impossible de satisfaire les immenses besoins des populations du tiers monde.

La nécessité d'ajouter à l'épargne nationale des ressources financières extérieures ne présente pas partout la même acuité. L'exemple de la Chine prouve que, sous certaines conditions rarement réunies, il n'est pas impossible de réaliser un développement largement autarcique. D'un autre côté, certains des pays exportateurs de pétrole bénéficient de revenus qu'ils peuvent investir de

façon productive. Mais cela n'est pas la règle. De nombreux pays en développement — les plus pauvres d'entre eux — ne pourraient amorcer une accumulation suffisante sans apports de capitaux étrangers et de technologies nouvelles. Ceci est vrai indépendamment des systèmes économiques et des conceptions du développement qu'ils se sont donnés, comme le montrent les exemples de l'Inde, de la Tanzanie, du Pérou comme de Cuba.

Face aux multinationales

Un des buts de la coopération au développement doit être de renforcer la *capacité d'autonomie des Etats du tiers monde*, ces Etats si faibles face aux pouvoirs extérieurs (multinationales, par exemple), qui, souvent, les font et les défont au hasard de leurs intérêts. C'est certainement à ce niveau que le rôle de l'IDA est le plus ambigu et le plus difficile. Face à des pays dont on prétend res-

pecter la souveraineté, le danger est de se lier à des classes privilégiées exploitant le peuple qui ne les a pas choisies. Comment concilier que le projet financé par l'IDA soit étroitement subordonné aux objectifs du plan national alors que ce plan reflète souvent les intérêts de minorités privilégiées ? L'IDA semble résister mieux que la Banque mondiale elle-même aux « diktats » politiques de l'actionnaire dominant, c'est-à-dire des Etats-Unis; dans quelle mesure cependant ne joue-t-elle pas le rôle d'un cheval de Troie pour des critères d'appréciation et la formulation de projets sociaux mal adaptés aux besoins réels ?

Action différenciée

Ce problème se résume à la question de savoir quel type de projets réaliser avec quel type de gouvernement. Dans tel pays soumis à une dictature de pillage, la lutte contre l'érosion sera un

gage pour l'avenir; dans tel pays s'efforçant à créer les conditions d'un développement autonome, le transfert des connaissances techniques renforcera la capacité de recherche; dans tel pays pris à la gorge par la famine, c'est simplement la couverture des importations vitales ou la croissance de la production alimentaire qu'il faudra financer en premier lieu.

De tous les moyens engagés dans le développement du tiers monde, l'aide internationale ne représente qu'une petite fraction, de l'ordre du dixième. Elle ne joue donc qu'un rôle complémentaire au formidable effort fourni par les masses populaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Pour qu'elle serve le plus efficacement possible, il faut déterminer dans quels domaines, par quels types de prestations, la coopération internationale au développement complète

● SUITE ET FIN AU VERSO

Mariages contre nature

Une fois de plus, Schwarzenbach suscite une coalition de salut public.

Nous voilà obligés d'accepter le crédit à l'IDA pour sauver le principe de la coopération au développement et notre image de marque dans la communauté internationale. Il s'agit là bien sûr d'un raisonnement superficiel.

Plus fondamentalement, des organisations de coopération craignent qu'un vote négatif fasse reculer encore l'effort minime consenti par la Suisse au titre de l'aide aux pays pauvres. D'autres milieux voient là l'occasion de se donner bonne conscience au prix minimum. D'autres encore, plus franchement, signalent d'éventuelles possibilités d'exportations supplémentaires de la Suisse vers le tiers monde, que ce soit dans l'immédiat ou à long terme.

Déjà le Parlement, sous la menace du référendum — Schwarzenbach encore — a truffé la loi sur l'aide au développement de conditions restrictives

qui, si elles sont appliquées à la lettre, rendent le texte inapplicable: que signifie en effet, dans cette loi, la référence explicite aux régions défavorisées de Suisse, aux finances de la Confédération et à la situation économique nationale, sinon un aveu de faiblesse des partis gouvernementaux face aux républicains, et une surenchère démagogique.

La même loi a subi une autre modification, pour laquelle il fallut l'alliance de la droite isolationniste, de la droite économique et de l'aile gauche des associations d'aide au développement. La priorité accordée aux actions au ras du sol, la tentation de ne réaliser que des projets qui bénéficient directement aux plus pauvres, signifie un repli sur un plan caritatif, qui permet d'opposer un noble refus aux revendications d'industrialisation et de développement autonome du tiers monde. Telle n'était pas l'intention de ceux qui voulaient affirmer la solidarité nécessaire avec les damnés de la terre. On peut se demander cependant qui saura le mieux se servir de cette arme à double tranchant.

Le débat a eu lieu, feutré, dans les commissions et les assemblées parlementaires depuis plus de trois ans, à propos de la loi sur la coopération internationale au développement; le voici qui est soumis au peuple sous une forme amputée, biaisée par son aspect technique et par l'impuissance de la Suisse à agir directement sur le fonctionnement de la Banque mondiale, et de sa filiale.

Une tâche essentielle

Sur le plan intérieur suisse, sur un terrain choisi habilement par Schwarzenbach, la gauche se sent rejetée dans la tour de Babel des partis gouvernementaux. Il lui incombe cependant, plus que jamais, de défendre l'idée que la coopération au développement est une tâche essentielle de notre pays et qu'elle exige des moyens, une présence internationale et le sacrifice de privilèges dont nous n'avons pas encore consenti grand-chose.

Une institution perfectible (suite et fin)

ce qui peut être réalisé localement, de façon autonome. Il vaut mieux, souvent, ne pas intervenir massivement, au niveau du village ou de la région, pour ne pas risquer d'écraser les initiatives qui peuvent y être prises, mais apporter au contraire des éléments spécifiques sur lesquels reposent finalement les pouvoirs des pays riches. Ces éléments seront souvent ceux qui impliquent des importations de biens d'équipement, des transferts de technologies sophistiquées, des prêts pour des travaux d'infrastructure lourde.

Les conditions de vie réelles des populations — et non plus la fiction des agrégats statistiques du type PNB — le degré de couverture des besoins fondamentaux, qui ne sont pas tous matériels, sont devenus les pierres de touche de toute action de développement. Paupérisation et marginalisation accompagnant la croissance économique, on a bien dû voir qu'elle était une condition nécessaire, mais qu'elle n'était de loin pas suffisante pour extirper la misère. Certains miracles économiques, une fois analysés, ont révélé que les pauvres réalisaient en effet, quotidiennement, le miracle de la survie quotidienne.

Au niveau des collectivités locales

C'est le mérite de la Banque mondiale d'avoir accepté d'être jugée à cette aune. C'est le mérite de son président, McNamara, d'avoir dénoncé cette paupérisation et d'avoir affirmé qu'il était possible et nécessaire de la combattre. La politique de crédit de la Banque mondiale, de l'IDA principalement, s'adapte progressivement à cette nouvelle ligne. La stratégie de lutte frontale contre la pauvreté ne doit pas non plus être acceptée aujourd'hui comme voie unique de coopération au développement. On doit craindre qu'elle ne soit un nouvel avatar de la volonté de main-

tenir à tout prix la division actuelle du travail, et le désir de déterminer de l'extérieur les besoins du tiers monde.

On doit s'interroger sur les réformes de structures nécessaires, les goulets d'étranglement à faire sauter si l'on veut que l'inégalité régresse. On ne doit pas oublier que, dans la mesure du possible, la mobilisation sociale doit se jouer au niveau des collectivités locales, avec une intervention minimum de finances et d'experts contrôlés par l'extérieur.

Par la critique

Le débat en cours, concernant la Banque mondiale et plus particulièrement l'IDA, montre clai-

rement qu'il n'existe pas une forme idéale, achevée, de coopération au développement. C'est par la pratique et l'analyse sans concession de cette pratique, par l'expérimentation et la collaboration modeste aux efforts entrepris par le tiers monde lui-même, que les stratégies du développement seront mieux adaptées à la réalité. Le mouvement critique qui existe au sein même de la Banque mondiale et de l'IDA, l'effritement des majorités automatiquement pro-américaines, la conscience croissante des obstacles sociaux à la lutte contre la misère, la pression croissante exercée par le tiers monde uni dans les forums internationaux, malgré des divergences d'intérêts évidentes, concourent à faire de l'IDA une institution perfectible.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Cinquante ans avant

Il faut avouer que, quelle que soit la sympathie qu'on peut éprouver pour la jeunesse, la jeunesse de notre pays, celle-ci donne bien des sujets d'inquiétude. En particulier, la facilité avec laquelle elle donne dans toutes les utopies, dans toutes les idées fausses, laisse mal augurer de l'avenir. Qu'en sera-t-il dans vingt ans, quand ces jeunes seront parvenus « aux responsabilités » ? On peut craindre que c'en soit fait de notre pays.

A ce sujet, je lis dans une revue autorisée ces lignes qu'on ferait bien de méditer :

« Un autre point qui m'a frappé dans une des réponses à votre enquête. Il touche à la démocratisation de notre armée, qu'un de vos correspondants voudrait voir accentuer. Je vous mets de toutes mes forces en garde contre l'exagération de cette tendance actuellement à l'ordre du jour. L'armée d'une démocratie ne saurait être elle-même démocratique au sens qu'on donne habituellement à ce terme, sans perdre aussitôt toute sa valeur militaire. »

Et plus loin, concernant les intellectuels, dont le Petit Livre de la Défense civile a dit tout ce qu'il fallait dire, mais qu'on ne saurait trop répéter : « Continuellement à l'affût d'idées nouvelles et de sentiments meilleurs, les jeunes intellectuels semblent avoir une préoccupation prédominante : être autre chose que ceux qui les ont précédés. Leur scepticisme systématique veut condamner tout ce qui fut avant eux.

L'amour rude et naïf

» Je doute pour ma part que des intelligences, toujours en quête de la perfection et trop raffinées, parviennent à créer une démocratie meilleure que celle qui naquit au Rutli, enfantée par des âmes simples et naïves. Et ce qui m'inquiète au plus haut point chez les jeunes, c'est qu'ils en soient à se creuser la tête pour trouver des raisons de tenir à la Suisse, que leurs aïeux aimaient, et que nous aimons nous-mêmes encore, sans effort, de tout notre cœur. »

Les conséquences de cette funeste mentalité, on les connaît ! Car enfin, ce texte, signé par le lt-

colonel de Diesbach, a paru dans « La Revue romande » de juin 1919... Ces jeunes intellectuels approchent aujourd'hui des huitante ans ! Et si certains d'entre eux n'ont guère de reproches à se faire — M. Chaudet, ancien conseiller fédéral; M. Petitpierre, ancien conseiller fédéral, PDG de Nestlé; M. von Moos, et ce lieutenant, aujourd'hui colonel et l'un des responsables des syndicats patronaux, qui commanda le feu à Genève, en 1932 — combien d'autres qui ont poursuivi dans leurs sinistres menées, introduisant chez nous des idées étrangères; tout à la fois sceptiques et utopiques, s'efforçant de « créer une démocratie meilleure » (en voilà une idée !) et mettant sur pied par exemple l'AVS, qui nous donne tant de soucis; s'efforçant même — *horresco referens* — d'interdire les armes atomiques et ce commerce si légitime et qui peut se réclamer de l'exemple tant des USA que de l'URSS : l'exportation des armes, qui, si elle ne fait pas la fortune de tous les *ouvriers* travaillant à Oerlikon, permet du moins à M. Bührle de créer une admirable collection de tableaux et aux différents actionnaires de réaliser d'honnêtes bénéfices. Ecrivain des livres affreux — « Morale et politique ou les vacances de la probité », de Claparède, professeur à Genève (décidément, ces professeurs genevois...); « Vivre sa vérité », de Pierre Cérésole — qui conduisent tout droit au pire de tous, dont ma plume hésite à écrire le titre, cette « Suisse au-dessus de tout soupçon » de Ziegler...

Ah ! mon père, que je vous en veux, à vous et à votre génération, celle des jeunes intellectuels de 1919, justement dénoncés par le Lt-colonel...

Tout de même, c'est bien dommage que Bruno-heim soit mort !

J. C.

A NOS ABONNÉS

Rappel : l'administration de DP reste à votre disposition pour faire parvenir le journal à l'essai à des amis susceptibles de s'abonner !

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Le « bour » romand

Il s'appelle depuis longtemps « Trumpf buur » (valet d'atout) en Suisse alémanique, les lecteurs de quelques journaux romands le découvrent ces jours sous le nom « L'atout ».

Lorsque l'Association pour une libre information a commencé à publier des annonces dans la presse alémanique, la gauche a réagi rapidement, car le ton rappelait celui de certaines campagnes d'avant-guerre contre les fonctionnaires, les interventions étatiques et tout ce qui s'efforçait d'éviter le régime du loup libre dans la bergerie libre. Près de trente ans ont passé et les annonces du « Trumpf buur » paraissent actuellement trente-sept fois par année dans plus de trente journaux et vingt fois par année dans une vingtaine d'autres ce qui représente au total près de 1 700 000 exemplaires, de quoi toucher pratiquement tous les lecteurs de journaux de Suisse alémanique.

Le programme du « Trumpf buur », et probablement de sa branche romande « L'atout » : pour une économie privée efficace, pour la liberté de l'individu, pour l'Etat fondé sur le droit, contre la socialisation par la fiscalité, contre une bureaucratie débridée et contre la subversion communiste.

Dans ces appels, signés par l'ancien conseiller national Robert Eibel et par un M. Werner Galati, les destinataires sont invités à se demander si une cotisation correspondant à 1 % de leur bordereau d'imposition ne se justifie pas. La fiche à renvoyer correspond à l'engagement de verser pendant trois ans une contribution annuelle de 100, 200, 300, 500 ou 1000 francs. Les contribuables visés semblent donc avoir des revenus confortables puisqu'ils paient entre 10 000 et 100 000 francs d'impôts en retenant la proportion suggérée.

Il existe heureusement encore une modeste presse socialiste. Silvio Bircher a complété l'article qu'il avait publié dans « Profil » sur la presse de

gauche en Suisse. Il note que la renaissance du « Volksrecht », grâce à l'appui du « Freier Aargauer », réduit à deux la perte nette des quotidiens socialistes en Suisse alémanique. Souhaitons que les temps difficiles pour beaucoup de travailleurs favorisent la diffusion d'une presse exprimant quotidiennement les problèmes et difficultés des classes populaires.

— A noter, dans le supplément politique et culturel de la « National Zeitung », la deuxième partie de l'étude du philosophe bâlois Hans Saner centrée sur le rôle politique du pédagogue; l'auteur aborde la situation du professeur au sein des conflits avec le pouvoir, entendez en particulier avec les représentants des autorités publiques, de l'armée et de l'industrie.

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger » un reportage pour éclairer le statut de la femme (après les derniers votes enregistrés lors de certaine Landsgemeinde) : une journaliste a vécu pendant seize mois dans un village de Sumatra; là, les habitants sont organisés selon les règles du matriarcat le plus strict, là, l'appartenance à une famille est déterminée par l'origine de la femme, là, le mari quitte, pour la nuit des noces, le domicile de ses parents pour entrer dans la maison de sa femme.

Cabaret économique

On connaît le rôle joué par certains cabarets politiques. Y aura-t-il aussi à l'avenir des cabarets économiques ? C'est possible, à considérer le succès en Suisse alémanique du cabaret bâlois « Stirbelwurm ». Son programme « multi-pack » appelle certaines multinationales par leur nom et contribue à mieux éclairer les réalités économiques d'aujourd'hui : les licenciements, la lutte pour le franc du consommateur, les fusions, les limites de la participation et les fermetures d'entreprises. Ce programme, très bien interprété par une fille et cinq garçons, trouvera-t-il des échos en Suisse romande ?

Jusqu'ou aller trop loin

On se rappelle qu'à la suite de la publication de l'une de ses œuvres, Franz Geerk, poète allemand établi à Bâle, avait été poursuivi sous l'inculpation « d'avoir bafoué les convictions d'autrui en matière de croyance, en particulier de croyance en Dieu » (ainsi s'exprime le Code pénal suisse). Le délit n'avait pas été retenu, mais la justice bâloise avait condamné l'écrivain à payer un millier de francs à titre d'émoluments et frais de justice pour avoir provoqué par son comportement l'introduction de la poursuite pénale !

Le Tribunal fédéral vient de confirmer ce jugement : il est vrai qu'il n'aurait pu l'annuler que s'il avait été arbitraire, insoutenable...

On attend avec impatience le texte de l'arrêt rendu la semaine passée : on y apprendra comment il peut se justifier de réprimer la manifestation d'une opinion qui ne constitue pas une infraction; car écrivains et journalistes devront non seulement veiller à ne pas violer le Code pénal suisse — qui ne leur accorde aucun privilège — mais ils devront aussi respecter une limite qui n'est définie que par l'interdiction de provoquer des poursuites pénales...

Le Tribunal fédéral va-t-il pouvoir préciser cette limite ? Pour l'instant, bien malin qui pourrait dire jusqu'ou va ce qui est permis, et ou commencent les interdits.

Les Ruminants lausannois

Quelques libéraux ont pleuré sur la disparition, à Lausanne, de l'hôtel Alexandra.

Ils n'ont pas déploré en revanche les spéculations, de bon ton, qui ont entraîné le destin de cet hôtel. Et surtout, on remarque la sensibilité ultra dont ils font preuve lorsqu'il s'agit de beaux quartiers. Car le crime urbanistique véritable de ces dernières années, ce fut l'aménagement catastrophique de la « place » de la Riponne, approuvé unanimement par les libéraux, qui ne s'intéressaient à l'époque qu'au sort de la Maison de Villamont.

Pour parler jargon, il serait intéressant de dresser la carte géo-sociologique de l'urbanisme. Car l'amour des quartiers de qualité ne coïncide pas toujours avec celui des beaux quartiers.

PS. - Sur les démolitions à Lausanne, cf. DP 344.

Myopie

Helmut Hubacher, était-ce l'amertume des élections bâloises, s'est lancé dans un exercice acrobatique pour prôner un « Linksfront », tout en le distinguant d'un « Volksfront ». Le « Linksfront » ne concernerait que l'apparemment électoral des listes (utilisation des restes), sans signification politique. Le « Volksfront » recouvrerait le programme commun à la française.

La distinction n'aurait rien qui mérite l'attention, n'était-ce qu'elle émane du président du Parti socialiste suisse. Si le problème existe dans quelques sections cantonales, il ne se pose pas à l'échelle suisse.

Il n'en faut pourtant pas plus pour que la

Deux poids, deux matraques

Moudon, mercredi 5 mai. Deux cent cinquante paysans sont réunis devant le laboratoire d'analyse de lait. Ils attendent les échantillons de lait qui devaient être prélevés dans la laiterie de Thierrens, échantillons qui, dès leur arrivée, sont en effet consommés sur place.

La police ne se manifeste pas (la veille, des gendarmes, copieusement sifflés par des manifestants réunis au même endroit, avaient protégé le déchargement des échantillons). Le préfet de district est là, en curieux.

Vers onze heures tous les manifestants se retrouvent près de Concise, sur la route près de la gendarmerie, et établissent des barrages dans les deux sens; pendant une heure tous les camions sont arrêtés et les cargaisons « contrôlées » : les paysans recherchent des fromages d'importation.

La gendarmerie se garde d'intervenir (un inci-

« NZZ » moralise et parle de myopie, vantant les beautés du travail commun entre les partis gouvernementaux.

Il y a des myopes qui ne voient pas une paille, d'autres pas la poutre. En fait on voit que le centre-droit accepte actuellement, sous prétexte de récession, qu'il soit mis fin au réformisme. Beaucoup plus significatif que les dérapages linguistiques contrôlés de H.H., il y a donc la fronde permanente des responsables droitiers : du style Letsch, Fischer, en Suisse romande Carlos Grosjean parle de plus en plus en droitier, Debétaz croit trouver dans de semblables attitudes une image de marque nationale.

L'illusion fédérale est de croire que ces hommes politiques ne sont pas vraiment représentatifs. Certes, ils constituent une minorité au Parlement, mais ils sont capables en revanche de bloquer la démocratie directe.

La « NZZ » ferait bien de s'interroger sur le blocage du réformisme suisse, avant de remettre le disque anticommuniste, un peu usé au hit-parade.

dent : un chauffeur tente de forcer le passage en fonçant sur les hommes postés au milieu de la chaussée; il est arrêté juste à temps...)

Deux manifestations qui devaient, on le sait, appuyer les revendications de l'Union des producteurs suisses (UPS) : consultation de l'UPS avant toute décision concernant l'agriculture, adaptation urgente des prix agricoles, mise en place d'une véritable politique laitière, orientation efficace des productions, révision de l'Ordonnance générale sur l'agriculture.

Le fond de la question mérite une réflexion approfondie (amorcée bien sûr dans ces colonnes). Pour l'instant, une note sur la forme : il faut se rejouer de l'attitude de la police et de la gendarmerie, toute de pondération et de retenue face à une épreuve de force, jugée, semble-t-il inutile; mais peut-on espérer une attitude similaire lors d'autres manifestations, d'extrême-gauche par exemple ?